



CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS
CANADA

Rapport financier annuel 2022-2023

Résultats financiers

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2023



Table de matières

Section 1 — Vue d'ensemble	3
Section 2 — Résumé à l'intention de la haute direction	3
Section 3 — Faits saillants financiers	7
Section 4 — États financiers audités	18
Déclaration de responsabilité de la direction	19
Rapport de l'auditeur indépendant	20
État de la situation financière	24
État des résultats et de la situation financière nette	25
État de la variation de la dette nette	26
État des flux de trésorerie	27
Notes aux États financiers	28
Section 5 — Annexe	48
Budgets selon une comptabilité de caisse modifiée par rapport à la comptabilité d'exercice	48



Section 1 — Vue d'ensemble

Dans le but d'accroître la transparence et de communiquer l'information financière en temps opportun, l'Administration de la Chambre a préparé le premier Rapport financier annuel de la Chambre des communes (la Chambre) qui comprend les états financiers audités, qui étaient jusqu'à maintenant présentés séparément à l'automne.

Le *Rapport financier annuel 2022-2023* présente les résultats financiers résumés de la Chambre pour l'exercice terminé le 31 mars 2023. Aux sections 2 et 3 du rapport, on trouve les faits saillants du rendement financier pour l'exercice, l'analyse des écarts budgétaires et les données comparatives de l'exercice précédent.

La section 4 du rapport comprend les états financiers audités de la Chambre pour l'exercice terminé le 31 mars 2023, qui ont été audités par le cabinet comptable indépendant KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L. Les états financiers sont préparés conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public en se fondant sur les meilleures estimations et le jugement éclairé de la direction, lorsque cela s'avère nécessaire, et en tenant compte de l'importance relative.

Pour les besoins du présent rapport, les budgets présentés comprennent des écritures de rajustement de fin d'exercice selon la comptabilité d'exercice. Chaque année, la Chambre présente également les détails des dépenses et des revenus à inclure dans le volume II des *Comptes publics du Canada* selon une comptabilité de caisse modifiée.

Section 2 — Résumé à l'intention de la haute direction

Faits saillants

Principaux éléments du budget

Pour l'exercice se terminant le 31 mars 2023, le budget de la Chambre s'élève à 558,5 M\$, soit :

(en milliers de dollars)

Budget principal des dépenses	562 974
Budget supplémentaire des dépenses (B) (report de fonds de fonctionnement de 2021-2022)	18 407
Autorisations approuvées par le Bureau	581 381
Autorisations législatives inutilisées en fin d'exercice	(7 910)
Autorisations parlementaires à la disposition de la Chambre	573 471
Rajustements de rapprochement de la comptabilité d'exercice (selon les normes comptables canadiennes pour le secteur public) ¹	(14 956)
Budget total rajusté	558 515

¹ Annexe — Budgets selon la comptabilité de caisse modifiée par rapport à la comptabilité d'exercice.



Coût de fonctionnement net

Les charges de fonctionnement nettes de la Chambre totalisent **537,6 M\$**. Ce montant représente une augmentation de 33 M\$ par rapport à l'exercice précédent et a donné lieu à un budget inutilisé de **20,9 M\$** ou 4 %. Cette augmentation d'une année à l'autre des charges de fonctionnement nettes — toutes dans les limites des budgets approuvés — est principalement due à l'augmentation des postes suivants :

- transport et télécommunications (17,3 M\$) en raison de la reprise des activités après la pandémie de COVID-19;
- matériel informatique, matériel de bureau, mobiliers et accessoires (5,9 M\$), principalement à cause du cycle de vie de l'équipement;
- salaires et avantages sociaux en fonction du coût de la vie (5,3 M\$);
- services professionnels et spéciaux (4,5 M\$) appuyant les initiatives visant à répondre aux besoins de la Chambre et de ses députés.

De plus, cette année, la Chambre a reçu gratuitement des services de la part de ministères et organismes fédéraux d'une valeur de 104,1 M\$², une légère augmentation par rapport aux 103,1 M\$ de l'exercice dernier. En comptant les services reçus gratuitement, le coût de fonctionnement net total de la Chambre s'élève à 641,7 M\$.

Un rapprochement détaillé du coût de fonctionnement net avec les autorisations parlementaires utilisées pour l'exercice en cours se trouve à la note 3 (a) des états financiers audités.

Gouvernance

Le Bureau de régie interne (le Bureau) est l'organe directeur de la Chambre. Le Bureau prend des décisions et définit des orientations en matière financière et administrative à la Chambre, plus particulièrement en ce qui concerne ses locaux, ses services, ses employés ainsi que les députés. Ce pouvoir lui est conféré par la *Loi sur le Parlement du Canada*. Le Bureau est présidé par le Président de la Chambre et composé de députés représentant tous les partis reconnus.

La Chambre des communes comprend deux programmes : le programme des députés et des agents supérieurs de la Chambre et le programme de l'Administration de la Chambre. Le programme des députés et des agents supérieurs de la Chambre inclut les résultats financiers des députés et des agents supérieurs de la Chambre, ainsi que les comités, les associations parlementaires et les échanges parlementaires.

On trouve plus de détails sur le rôle de chacun de ces groupes dans le Rapport annuel à la population canadienne, publié sur [noscommunes](https://www.noscommunes.ca).

² On trouve les détails sur les services reçus gratuitement à la note 14 (a) des états financiers audités.



Environnement d'exploitation et risques financiers

Pandémie de COVID-19 et transition vers un milieu de travail hybride : la pandémie de COVID-19 a continué d'influer sur les activités de la Chambre cette année. Les activités parlementaires comme les rencontres en personne et d'autres activités connexes ont lentement repris à mesure que les restrictions imposées par les autorités de santé publique sur les déplacements et les rassemblements se sont progressivement allégées au cours de l'année. La pandémie de COVID-19 a également influencé indirectement et accéléré l'adoption de nouveaux modèles de travail, notamment le milieu de travail hybride. Au cours des deux dernières années, la Chambre a beaucoup investi dans la connectivité et la sécurité des TI ainsi que dans les applications, comme l'application de vote électronique, pour faciliter les délibérations en mode hybride. Les activités parlementaires en Chambre et en comité se poursuivent dans un format hybride. On évalue encore le maintien de ce modèle hybride et on s'attend à ce qu'il y ait des répercussions sur le fonctionnement et les coûts connexes.

Inflation : la hausse de l'inflation a commencé à avoir une incidence sur les dépenses l'année dernière et a eu une incidence encore plus importante sur les dépenses et la gestion des contrats avec les fournisseurs cette année. Au milieu de 2022, l'indice des prix à la consommation rajusté (IPC) a connu son augmentation la plus rapide en quatre décennies, atteignant un sommet de 6,2 % en juin. En mars 2023, l'IPC a été rajusté à 4,3 %. Même s'il était inférieur au pic de l'IPC enregistré plus tôt dans l'année, le taux rajusté est demeuré considérablement plus élevé que pendant les années précédant la pandémie, en particulier pour de nombreux produits et services qui ont une incidence directe sur le coût de la vie, comme la nourriture, le transport et l'hébergement. En réponse à ces pressions, le Bureau a autorisé, en juin 2022, les députés à porter une partie des coûts de location de leurs bureaux de circonscription à un budget central, rétroactivement au 1^{er} avril 2022. Cette mesure a permis de contrer la hausse des coûts du marché immobilier et a donné aux députés une plus grande souplesse pour servir leurs commettants. L'incidence de la hausse de l'inflation continuera d'être surveillé au cours de la prochaine année.

Difficultés liées à la chaîne d'approvisionnement mondiale : à l'automne 2021, l'apparition de problèmes dans la chaîne d'approvisionnement mondiale a retardé la livraison de divers équipements et fournitures. Certains fournisseurs ont également augmenté le prix des ressources limitées, laissant la Chambre payer davantage pour les biens et services et consacrer plus de temps et de ressources à réduire les retards et à gérer une prestation de services sous-optimale. En raison de ces difficultés, certaines dépenses prévues pour la fin de l'année dernière ont été reportées à cette année lorsque les biens et services ont été reçus.

Défis en matière de dotation : la Chambre, comme de nombreuses organisations, a de la difficulté à recruter et à maintenir en poste du personnel qualifié en raison de l'énorme concurrence dans de nombreux secteurs du marché du travail. Le resserrement du marché du travail persiste et devrait se poursuivre l'an prochain. Une grande partie de cette pression est attribuable à la démographie du marché du travail. Parmi les risques posés par cette situation, mentionnons des retards dans les projets et des priorités organisationnelles non respectées, car certains postes permanents sont restés vacants, tandis que d'autres ont été comblés avec des ressources temporaires. La Chambre s'efforce d'atténuer ce risque au moyen de solides stratégies de planification de la relève et de recrutement, ainsi que de processus de dotation plus efficaces.



Les autres risques financiers liés aux instruments financiers sont décrits à la note 16 des états financiers audités.

Principales initiatives

Plan stratégique de la Chambre des communes : cette année marque l'achèvement du *Plan stratégique 2019-2023* de la Chambre. Ce plan a servi de feuille de route pour établir les investissements de la Chambre l'aidant à réaliser ses principales priorités, soit offrir un service à la clientèle exceptionnel aux députés et à leur personnel et moderniser les espaces de travail physiques et numériques.

L'Administration a élaboré son prochain plan stratégique pour les trois prochaines années. Axé sur une vision simple, mais puissante, soit « Une Chambre, une équipe », le *Plan stratégique 2023-2026* s'appuiera sur les réussites du plan antérieur et servira de guide précieux pour assurer un service à la clientèle intégré et fluide à la Chambre et à ses députés. La Chambre continue d'harmoniser ses méthodes de planification et de gestion financières pour appuyer les priorités énoncées dans son nouveau plan stratégique.

Le budget de cette année comprend 8,0 M\$ provenant du report de fonds du budget de fonctionnement qui ont servi à financer des initiatives stratégiques et des propositions d'affaires pour répondre aux besoins de la Chambre et des députés, y compris un financement temporaire pour la prestation de programmes. Voici quelques-unes de ces initiatives clés :

Cycle de vie de l'infrastructure de TI : investissement dans le cycle de vie de l'infrastructure des centres de données (matériel, licences, maintenance et soutien) pour appuyer l'infrastructure de la Chambre.

Solution de gestion des dépenses : un nouveau système destiné aux députés est en cours d'élaboration. Il offrira une expérience utilisateur moderne pour la présentation, la gestion et le paiement des demandes de remboursement, y compris des fonctions d'approbation et de dépôt électroniques pour les rapports de divulgation proactive.

Soutien des programmes organisationnels de prévention : la Chambre a mis en œuvre un certain nombre de programmes de prévention pour assurer la santé et la sécurité de ses employés conformément à la *partie II du Code canadien du travail* qui est entrée en vigueur le 29 juillet 2019, ainsi qu'aux nouvelles dispositions liées à la prévention du harcèlement et de la violence en milieu de travail qui sont entrées en vigueur le 1^{er} janvier 2021. La mise en place de ces programmes a exigé l'ajout de ressources temporaires pour mettre en œuvre la formation obligatoire en santé et sécurité et procéder à l'identification et aux évaluations des risques organisationnels pour élaborer et mettre en œuvre un programme de prévention des risques organisationnels.

Initiatives de transformation opérationnelle

Équipe du service à la clientèle : la nouvelle Équipe du service à la clientèle a été lancée le 1^{er} avril 2022 afin de centraliser les équipes des centres de service existants et de créer une approche intégrée commune en matière de processus et systèmes de service à la clientèle, pour ainsi offrir une expérience client fluide aux députés, à leur personnel et aux employés de l'Administration de la



Chambre. On s'attend à réaliser des économies opérationnelles grâce aux synergies d'une équipe centralisée de prestation de services.

Accessibilité : la Chambre a publié officiellement son [Plan d'accessibilité 2023-2025](#) en décembre 2022. Préparé conformément à la [Loi canadienne sur l'accessibilité](#), qui est entrée en vigueur le 11 juillet 2019, le plan décrit 60 initiatives à court, moyen et long terme que la Chambre entreprendra pour recenser, éliminer et prévenir les obstacles qui limitent la participation pleine et égale des personnes en situation de handicap. Des fonds supplémentaires seront nécessaires pour s'acquitter des obligations en vertu de cette loi afin de promouvoir les initiatives recensées dans le plan. Les coûts associés à la planification initiale et à la publication du plan ont été absorbés à même les ressources existantes de cette année.

Renforcement de l'environnement de sécurité : la mise en œuvre des améliorations à la sécurité destinées aux députés, qui a commencé en 2021, s'est poursuivie tout au long de l'année. On a également amélioré la technologie liée à la sécurité pour rendre la cité parlementaire plus sûre pour les députés, les visiteurs et les employés. Cette année, on a aussi privilégié l'amélioration des processus de cybersécurité et de gestion de l'information, ainsi que l'échange d'information avec les partenaires en sécurité stratégiques.

Investissement dans l'infrastructure : l'investissement nécessaire pour moderniser et restaurer l'édifice du Centre dans le cadre de la vision et du plan à long terme (VPLT) s'est poursuivi cette année dans le but de fournir aux parlementaires des locaux modernisés pour répondre à leurs besoins en technologie, en radiodiffusion et en vidéoconférence, en sécurité physique et en cybersécurité, ainsi que pour favoriser l'accessibilité et la durabilité.

Section 3 — Faits saillants financiers

Résultats financiers des opérations par programme

Les charges de fonctionnement nettes de la Chambre, avant les services reçus gratuitement, s'élèvent à **537,6 M\$**. Il s'agit d'une augmentation de **33 M\$** par rapport à l'exercice précédent, mais également d'un excédent de **20,9 M\$** ou **4 %**. Cet excédent a été réalisé dans l'ensemble des programmes opérationnels comme suit :

- Les charges de fonctionnement nettes totales des députés et des agents supérieurs de la Chambre se sont élevées à 310,1 M\$, ce qui représente un écart favorable de 10,6 M\$ par rapport au budget;
- Les charges de fonctionnement nettes totales des comités, des associations parlementaires et des échanges parlementaires pour l'exercice s'élèvent à 4,9 M\$, ce qui représente un écart favorable de 2,8 M\$ par rapport au budget;
- Les charges de fonctionnement nettes totales de l'Administration de la Chambre s'élèvent à 222,6 M\$, ce qui représente un écart favorable de 7,5 M\$ par rapport au budget.

Le montant de 104,1 M\$ en services reçus gratuitement représente une légère augmentation de 1,1 M\$ par rapport à l'exercice précédent. Ces services comprennent les installations, la contribution de l'employeur aux plans d'avantages sociaux et les indemnités d'accident du travail. Ces coûts ne



font pas partie du Budget principal des dépenses de la Chambre puisque les services sont fournis gratuitement à la Chambre.

Les résultats financiers des opérations de la Chambre sont les suivants :

<i>(en milliers de dollars)</i>	Budget 2023	Résultats nets de 2023	Écart (\$)	Écart (%)	Résultats nets de 2022	Changement (\$)	Changement (%)
Députés et agents supérieurs de la Chambre	320 732	310 116	10 616	3 %	285 165	24 951	9 %
Comités, associations parlementaires et échanges parlementaires	7 661	4 885	2 776	36 %	1 233	3 652	296 %
Programme des députés et agents supérieurs	328 393	315 001	13 392	4 %	286 398	28 603	10 %
Programme d'Administration de la Chambre	230 122	222 595	7 527	3 %	218 208	4 387	2 %
Total des charges de fonctionnement nettes	558 515	537 596	20 919	4 %	504 606	32 990	7 %
Services reçus gratuitement	-	104 127	-	-	103 060	1 067	1 %
Total des coûts de fonctionnement nets	-	641 723	-	-	607 666	34 057	6 %

L'an dernier, la pandémie de COVID-19 a eu des répercussions sur les travaux de la Chambre et sur les tendances des dépenses, contribuant ainsi à dégager un excédent supérieur à la normale du budget de fonctionnement de la Chambre. Cette année, les restrictions sanitaires ont été levées et le niveau d'activité sur la Colline a augmenté. La Chambre a ainsi déclaré une augmentation des charges de fonctionnement nettes globales de **33,0 M\$**. La Chambre a continué de fonctionner dans les limites de ses autorisations, ce qui peut s'expliquer par de saines méthodes de gestion, comme une gestion financière prudente, un suivi rigoureux des résultats et la souplesse nécessaire pour s'adapter à de nouvelles situations tout en atténuant les répercussions financières dans la mesure du possible. La Chambre s'efforce continuellement de réduire au minimum, dans la mesure du possible, les demandes de financement supplémentaire, ce qui favorise une utilisation efficace des ressources et évite d'avoir à faire approuver des ressources supplémentaires.



Résultats financiers des opérations par catégorie de dépenses et de revenus

Dans l'ensemble, les charges de fonctionnement nettes de la Chambre de 537,6 M\$ ont augmenté de **33,0 M\$ (7 %)** par rapport à l'exercice précédent, principalement en raison de ce qui suit :

Charges de fonctionnement :

- **Transport et télécommunications** : augmentation des frais de déplacement des députés de 17,3 M\$ en raison principalement de la hausse du niveau d'activité sur la Colline du Parlement, dans les comités, les associations parlementaires et les échanges parlementaires après la levée des restrictions sanitaires.
- **Matériel informatique, matériel de bureau, mobilier et accessoires** : augmentation de 5,9 M\$ en raison principalement du cycle de vie de l'équipement de TI des députés, des coûts de la VPLT, des projets de TI et de l'augmentation des coûts des licences.
- **Salaires et avantages sociaux** : augmentation de 5,3 M\$ principalement en raison de la hausse des coûts salariaux et du coût de la vie dans le cadre du programme des députés et des agents supérieurs de la Chambre.
- **Services professionnels et spéciaux** : augmentation de 4,5 M\$ principalement en raison de la hausse des coûts des projets à l'appui des députés et des frais d'accueil dans le cadre du programme des députés et des agents supérieurs de la Chambre.
- **Services publics, fournitures et approvisionnements** : augmentation de 2,4 M\$ principalement en raison de la hausse des coûts liés à l'utilisation du papier, des fournitures de bureau et des aliments.
- **Services de publicité et d'impression** : augmentation de 1,4 M\$ principalement en raison de la hausse des dépenses de publicité des députés.
- **Réparations et entretien** : augmentation de 1,2 M\$ des dépenses de la VPLT pour la cité parlementaire et les rénovations des bureaux des députés.
- **Autres** : diminution de 1,9 M\$ principalement due à la réduction des créances douteuses.

Les **revenus** ont totalisé **29,2 M\$**, soit une augmentation de 3,4 M\$ par rapport à l'exercice précédent. Cette hausse est principalement attribuable à l'augmentation des activités parlementaires sur la Colline, qui a entraîné une hausse des ventes des Services de restauration et du recouvrement des coûts des comités, des associations parlementaires et des échanges parlementaires.

Les **services reçus gratuitement** ont totalisé **104,1 M\$**, représentant une légère augmentation de 1,1 M\$ par rapport à l'exercice précédent. Cette hausse est principalement attribuable à l'augmentation des coûts d'installations de 1,7 M\$ et est compensée par une réduction de 0,7 M\$ des cotisations de l'employeur aux régimes d'assurance-maladie et dentaire.



Les résultats financiers des opérations de la Chambre par catégorie de dépenses et de revenus sont les suivants :

	Budget 2023	Résultats nets de 2023		Résultats nets de 2022		Changement (\$)	Changement (%)
		Écart (\$)	Écart (%)	Écart (\$)	Écart (%)		
<i>(en milliers de dollars)</i>							
Salaires et avantages sociaux	421 371	418 356	3 015	1 %	413 031	5 325	1 %
Transport et télécommunications	47 064	42 915	4 149	9 %	25 615	17 300	68 %
Services professionnels et spéciaux	31 223	21 363	9 860	32 %	16 889	4 474	26 %
Locations et licences	28 080	22 158	5 922	21 %	22 312	(154)	(1 %)
Matériel informatique, matériel de bureau, mobilier et accessoires	11 458	19 710	(8 252)	(72 %)	13 767	5 942	43 %
Services publics, fournitures et approvisionnements	13 627	11 320	2 307	17 %	8 878	2 442	28 %
Services de publicité et d'impression	13 913	12 442	1 471	11 %	10 983	1 460	13 %
Amortissement des immobilisations corporelles	9 976	9 976	-	-	9 327	649	7 %
Réparations et entretien	4 818	6 813	(1 995)	(41 %)	5 653	1 160	21 %
Paiements de transfert aux associations internationales	1 163	1 304	(141)	(12 %)	1 069	235	22 %
Perte nette (gain net) sur l'aliénation d'immobilisations corporelles	(31)	(31)	-	-	459	(490)	(107 %)
Autres	635	436	199	31 %	2 343	(1 907)	(81 %)
Total des charges de fonctionnement	583 297	566 762	16 535	3 %	530 326	36 436	7 %
Revenus							
Recouvrements de coûts	(22 831)	(26 225)	3 393	(15 %)	(24 698)	(1 526)	6 %
Services de restauration — ventes	(1 760)	(2 750)	990	(56 %)	(911)	(1 839)	202 %
Autres	(191)	(191)	-	-	(111)	(80)	73 %
Total des revenus	(24 782)	(29 166)	4 384	(18 %)	(25 720)	(3 446)	13 %
Total des charges de fonctionnement nettes	558 515	537 596	20 919	4 %	504 606	32 989	7 %
Autres charges : services reçus gratuitement ³							
Installations	-	77 476	-	-	75 758	1 718	2 %
Part de l'employeur pour les primes d'assurance	-	26 454	-	-	27 170	(716)	(3 %)
Indemnités pour accident du travail	-	197	-	-	132	65	49 %
Total des autres charges	-	104 127	-	-	103 060	1 067	1 %
Coût de fonctionnement net	-	641 723	-	-	607 666	34 057	6 %

³ On trouve les détails sur les services reçus gratuitement à la note 14 (a) des états financiers audités.



Résultats des opérations par programme

Programme des députés et des agents supérieurs de la Chambre

Députés et agents supérieurs de la Chambre

Les **charges de fonctionnement nettes** du programme des députés et des agents supérieurs de la Chambre, soit **310,1 M\$**, ont augmenté de **24,9 M\$** (9 %) par rapport à l'exercice précédent. Voici les principaux écarts d'une année à l'autre :

- **Salaires et avantages sociaux** : augmentation de 5,7 M\$ principalement en raison des coûts salariaux plus élevés par rapport à l'exercice précédent, qui était une année électorale, en plus de l'augmentation des taux de rémunération des employés.
- **Transport et télécommunications** : augmentation de 11,9 M\$ par rapport à l'exercice précédent principalement en raison des déplacements liés aux fonctions parlementaires des députés suivant l'assouplissement des restrictions sanitaires. Les coûts du système de points de déplacement ont augmenté de 7,2 M\$ à cause des répercussions inflationnistes sur les coûts de déplacement. Le compte de frais de déplacement officiel et le budget de bureau du député (pour les déplacements) ont également augmenté respectivement de 2,7 M\$ et de 1,8 M\$.
- **Matériel informatique, matériel de bureau, mobilier et accessoires** : augmentation de 2,3 M\$ en raison principalement du cycle de vie du matériel informatique des députés et de leurs employés.
- **Services publics, fournitures et approvisionnements** : augmentation de 1,6 M\$ principalement attribuables aux coûts d'utilisation du papier par les Services d'impression et d'expédition et des fournitures de bureau dans les budgets de bureau des députés, ainsi qu'à un rajustement selon la comptabilité d'exercice pour la diminution des stocks détenus en fin d'exercice.
- **Services professionnels et spéciaux** : augmentation de 1,5 M\$ principalement en raison de la hausse des dépenses d'accueil des députés par rapport à l'exercice précédent, qui était encore touché par la pandémie de COVID-19. En outre, les coûts des initiatives liées au renforcement de la sécurité des députés ont augmenté.

Dans le cadre du programme des députés et des agents supérieurs de la Chambre, le Bureau a approuvé diverses mesures pour répondre aux besoins des députés et aux pressions financières accrues. Ce programme a terminé l'exercice avec un excédent budgétaire de 10,6 M\$. Les principales initiatives approuvées par le Bureau cette année portaient sur :

- les frais de location des bureaux de circonscription;
- les mesures de sécurité renforcées;
- le perfectionnement professionnel des employés de députés, d'agents supérieurs de la Chambre et des bureaux de recherche des caucus nationaux.



Les charges de fonctionnement nettes totales des députés et des agents supérieurs de la Chambre par type de dépenses et de revenus sont détaillées ci-dessous :

CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS
CANADA

<i>(en milliers de dollars)</i>	Budget 2023	Résultats nets de 2023	Écart (\$)	Écart (%)	Résultats nets de 2022	Changement (\$)	Changement (%)
Salaires et avantages sociaux	229 316	224 164	5 153	2 %	218 501	5 662	3 %
Transport et télécommunications	33 843	34 524	(681)	(2 %)	22 580	11 944	53 %
Services professionnels et spéciaux	11 580	8 265	3 315	29 %	6 723	1 542	23 %
Locations et licences	19 863	15 665	4 198	21 %	15 127	538	4 %
Matériel informatique, matériel de bureau, mobilier et accessoires	4 131	7 098	(2 968)	(72 %)	4 795	2 303	48 %
Services publics, fournitures et approvisionnements	6 774	6 577	196	3 %	4 967	1 610	32 %
Services de publicité et d'impression	13 620	12 350	1 270	9 %	10 922	1 427	13 %
Réparations et entretien	1 183	1 128	54	5 %	1 145	(17)	(1 %)
Autres	476	398	78	16 %	497	(98)	(20 %)
Total des charges de fonctionnement	320 785	310 170	10 615	3 %	285 258	24 912	9 %
Revenus							
Services de restauration — ventes	-	-	-	-	(31)	31	(100 %)
Autres	(53)	(53)	-	-	(62)	9	(14 %)
Total des revenus	(53)	(53)	-	-	(93)	39	(43 %)
Total des charges de fonctionnement nettes	320 732	310 116	10 615	3 %	285 165	24 951	9 %



Comités, associations parlementaires et échanges parlementaires

Les **charges de fonctionnement nettes** se sont établies à **4,9 M\$**, soit une augmentation de 3,7 M\$ par rapport à l'exercice précédent et un budget non dépensé de 2,8 M\$.

<i>(en milliers de dollars)</i>	Budget 2023	Résultats nets de 2023	Écart (\$)	Écart (%)	Résultats nets de 2022	Changement (\$)	Changement (%)
Comités permanents et spéciaux	3 781	971	2 810	74 %	124	848	685 %
Associations parlementaires	2 998	2 660	338	11 %	998	1 663	167 %
Échanges parlementaires	693	940	(246)	(36 %)	26	914	3 536 %
Conférences	189	313	(125)	(66 %)	85	228	267 %
Total	7 661	4 885	2 777	36 %	1 233	3 652	296 %

Les comités ont connu une activité beaucoup plus élevée cet exercice par rapport à l'exercice précédent. Avec la levée des restrictions sanitaires, le niveau d'activité des comités a augmenté pour atteindre un niveau comparable à celui d'avant la pandémie. De même, les frais de déplacement des associations parlementaires et des échanges parlementaires ont considérablement augmenté par rapport à l'exercice précédent.

Dans l'ensemble, les **charges de fonctionnement nettes** ont augmenté de **3,7 M\$** par rapport à l'exercice précédent, principalement en raison des facteurs suivants :

- **Transport et télécommunications** : augmentation de **5,0 M\$** des frais de déplacement en raison de la levée des restrictions sanitaires. Cette augmentation a entraîné un retour au niveau d'activité d'avant la pandémie des associations parlementaires et des échanges parlementaires. Les frais de déplacement et les dépenses des témoins comparissant devant les comités ont également augmenté considérablement, mais sont restés inférieurs à ceux d'avant la pandémie.
- **Recouvrement des coûts** : on a enregistré une augmentation de **2,5 M\$** attribuable principalement aux associations parlementaires pour les recouvrements auprès du Sénat et les recouvrements des coûts des conférences, en particulier de la 65^e Conférence parlementaire du Commonwealth à Halifax. D'abord prévue en janvier 2021, cette conférence a été reportée à août 2022 à cause des restrictions de déplacement liées à la pandémie de COVID-19.
- Les **dépenses des conférences** comprennent les coûts de la phase de planification de diverses assemblées et conférences (31^e Session annuelle de l'Assemblée parlementaire de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe [OSCE] à Vancouver et 49^e Session annuelle de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie à Montréal [APF]). Elles comprennent également les coûts de contribution à la 65^e Conférence du Commonwealth à Halifax. Le déficit des conférences a été épongé par des surplus au sein des associations parlementaires, comme l'a approuvé le Bureau.



Les charges de fonctionnement nettes totales des comités, des associations parlementaires et des échanges parlementaires par type de dépenses et de revenus sont détaillées ci-dessous :

<i>(en milliers de dollars)</i>	Budget 2023	Résultats nets de 2023	Écart (\$)	Écart (%)	Résultats nets de 2022	Changement (\$)	Changement (%)
Salaires et avantages sociaux	89	385	(296)	(333 %)	163	222	136 %
Transport et télécommunications	7 789	5 128	2 662	34 %	119	5 009	4 218 %
Services professionnels et spéciaux	650	671	(20)	(3 %)	44	627	1 420 %
Locations et licences	222	1	221	99 %	8	(7)	(84 %)
Matériel informatique, matériel de bureau, mobilier et accessoires	4	2	1	34 %	-	2	-
Services publics, fournitures et approvisionnements	45	13	32	71 %	2	11	549 %
Services de publicité et d'impression	-	1	(1)	-	-	1	-
Paiements de transfert aux associations internationales	1 114	1 261	(147)	(13 %)	1 031	230	22 %
Autres	15	27	(12)	(81 %)	-	27	5 529 %
Total des charges de fonctionnement	9 928	7 489	2 439	25 %	1 368	6 121	447 %
Revenus							
Recouvrements de coûts	(2 177)	(2 515)	338	(16 %)	(98)	(2 418)	2 477 %
Autres	(89)	(89)	-	-	(38)	(52)	137 %
Total des revenus	(2 267)	(2 604)	338	(15 %)	(135)	(2 469)	1 825 %
Total des charges de fonctionnement nettes	7 661	4 885	2 777	36 %	1 233	3 652	296 %



Administration de la Chambre

Les **charges de fonctionnement nettes** totales s'élèvent à **222,6 M\$**. L'Administration de la Chambre a exécuté efficacement ses programmes malgré les répercussions de la hausse de l'inflation et les difficultés du marché du travail, soit le recrutement et le maintien en poste des employés. Cette année, les charges de fonctionnement nettes de l'Administration de la Chambre ont augmenté de **4,4 M\$** (2 %) par rapport à l'exercice précédent. Cette augmentation est principalement attribuable aux facteurs suivants :

- **Matériel informatique, matériel de bureau, mobilier et accessoires** : augmentation de **3,6 M\$** attribuable aux projets de TI à l'appui des députés, aux coûts du cycle de vie de l'équipement, à la VPLT pour la cité parlementaire, ainsi qu'aux coûts plus élevés des licences.
- **Services professionnels et spéciaux** : augmentation de **2,3 M\$** principalement attribuable aux projets de TI pour recruter du personnel possédant l'expertise nécessaire en TI et des experts en la matière pour exercer des fonctions précises. Cette augmentation a entraîné des coûts plus élevés pour obtenir des services professionnels et offrir de la formation sur place.
- **Réparations et entretien** : augmentation de **1,2 M\$** principalement attribuable aux coûts permanents à l'appui de la VPLT pour la cité parlementaire.
- **Services publics, fournitures et approvisionnements** : augmentation de **0,8 M\$** principalement attribuable au coût plus élevé des aliments puisque les activités des Services de restauration ont augmenté parallèlement à l'activité sur la Colline.
- **Autres** : diminution de **1,8 M\$** principalement due à la réduction des créances douteuses.

L'Administration de la Chambre a enregistré une augmentation des revenus de **1,0 M\$**. La hausse est principalement attribuable aux ventes des Services de restauration (**1,9 M\$**), alors que les restrictions en matière de santé publique ont été assouplies et que le niveau d'activité sur la Colline a augmenté. Ces augmentations ont été partiellement compensées par une baisse des recouvrements globaux (**0,9 M\$**) pour les ententes sur les niveaux de service avec les partenaires parlementaires.



Les charges de fonctionnement nettes totales de l'Administration de la Chambre par type de dépenses et de revenus sont détaillées ci-dessous :

<i>(en milliers de dollars)</i>	Budget 2023	Résultats nets de 2023	Écart (\$)	Écart (%)	Résultats nets de 2022	Changement (\$)	Changement (%)
Salaires et avantages sociaux	191 965	193 807	(1 842)	(1 %)	194 366	(559)	(0 %)
Transport et télécommunications	5 432	3 264	2 168	40 %	2 916	347	12 %
Services professionnels et spéciaux	18 993	12 427	6 566	35 %	10 122	2 305	23 %
Locations et licences	7 995	6 492	1 503	19 %	7 177	(686)	(10 %)
Matériel informatique, matériel de bureau, mobilier et accessoires	7 324	12 609	(5 285)	(72 %)	8 972	3 637	41 %
Services publics, fournitures et approvisionnements	6 809	4 730	2 079	31 %	3 909	821	21 %
Services de publicité et d'impression	293	92	201	69 %	60	32	52 %
Amortissement des immobilisations corporelles	9 976	9 976	-	-	9 327	649	7 %
Réparations et entretien	3 635	5 684	(2 049)	(56 %)	4 508	1 176	26 %
Paiements de transfert aux associations internationales	49	43	5	11 %	38	5	13 %
Perte nette (gain net) sur l'aliénation d'immobilisations corporelles	(31)	(31)	-	-	459	(490)	(107 %)
Autres	144	11	133	93 %	1 845	(1 834)	(99 %)
Total des charges de fonctionnement	252 584	249 103	3 481	1 %	243 700	5 403	2 %
Revenus							
Recouvrements de coûts	(20 641)	(23 710)	3 069	(15 %)	(24 601)	891	(4 %)
Services de restauration — ventes	(1 774)	(2 750)	977	(55 %)	(880)	(1 870)	212 %
Autres	(48)	(48)	-	-	(11)	(38)	347 %
Total des revenus	(22 463)	(26 508)	4 046	(18 %)	(25 492)	(1 016)	4 %
Total des charges de fonctionnement nettes	230 122	222 595	7 527	3 %	218 208	4 387	2 %



Pandémie de COVID-19 : malgré l'assouplissement des restrictions sanitaires au cours de l'exercice, les coûts globaux associés aux répercussions de la pandémie sont comparables à ceux engagés l'exercice précédent. Toutefois, cette année, les dépenses sont principalement liées aux salaires afin de faciliter les activités et les comités parlementaires hybrides. Le modèle hybride est en place jusqu'en juin 2023, et on est en train d'étudier son maintien par la suite.

<i>(en milliers de dollars)</i>	Résultats nets de 2023	Résultats nets de 2022	Écart (\$)	Écart (%)
Salaires et avantages sociaux	2 153	1 370	783	57 %
Transport et télécommunications	153	293	(140)	(48 %)
Services professionnels et spéciaux	1	336	(335)	(100 %)
Locations et licences	39	36	3	9 %
Matériel informatique, matériel de bureau, mobilier et accessoires	191	245	(54)	(22 %)
Services publics, fournitures et approvisionnements	70	394	(324)	(82 %)
Services de publicité et d'impression	-	7	(7)	(100 %)
Réparations et entretien	-	25	(25)	(100 %)
Total des charges de fonctionnement	2 608	2 706	(99)	(4 %)



CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS
CANADA

Section 4 — États financiers audités

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2023



Déclaration de responsabilité de la direction

La direction de la Chambre des communes (la Chambre) est responsable de l'intégrité et de l'objectivité des États financiers pour l'exercice terminé le 31 mars 2023, ainsi que de tous les renseignements qui s'y trouvent.

La direction a préparé les États financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public en se fondant sur ses meilleures estimations et son jugement éclairé, lorsque cela s'avère nécessaire, et en tenant compte de l'importance relative. Les renseignements financiers présentés dans les *Comptes publics du Canada* concordent avec ces états financiers.

La direction tient à jour un système de gestion financière et de contrôle interne, ainsi que des pratiques de gestion, conçu pour donner une assurance raisonnable que les renseignements financiers sont fiables, que les biens sont protégés, que les ressources sont gérées de façon économique et efficiente aux fins de la réalisation des objectifs de la Chambre, et que les opérations sont menées en fonction des Règlements administratifs approuvés par le Bureau de régie interne et des exigences législatives.

De plus, la direction veille à l'intégrité et à l'objectivité des données des États financiers par la voie de la sélection, de la formation et du perfectionnement minutieux d'employés qualifiés, de dispositions organisationnelles permettant une répartition appropriée des responsabilités, ainsi que de programmes de communication visant à assurer la compréhension des règlements, des politiques, des directives, des normes et des responsabilités de gestion dans l'ensemble de la Chambre.

À la demande de la direction, les États financiers ont fait l'objet d'un audit par KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L., le cabinet comptable indépendant mandaté par la Chambre.

Au nom de la Chambre des communes,

Eric Janse
Greffier intérimaire de la Chambre des communes

Paul St George, CPA, MBA
Dirigeant principal des finances

Ottawa, Canada
Le 1 juin 2023



KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L.
150, rue Elgin
Bureau 1800
Ottawa ON K2P 2P8
Canada
Téléphone 613-212-5764
Télécopieur 613-212-2896

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Au greffier de la Chambre des communes

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Chambre des communes (« l'entité »), qui comprennent :

- l'état de la situation financière au 31 mars 2023
- l'état des résultats et de la situation financière pour l'exercice clos à cette date
- l'état de la variation de la dette nette pour l'exercice clos à cette date
- l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date
- ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables (ci-après, les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'entité au 31 mars 2023, ainsi que des résultats de son exploitation, la variation de la dette nette, et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « **Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers** » de notre rapport de l'auditeur.

Nous sommes indépendants de l'entité conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autre Informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent:

- des informations contenues dans le rapport financier annuel, autres que les états financiers et le rapport de l'auditeur sur ces états.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons et n'exprimerons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations identifiées ci-dessus et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, et à demeurer attentifs aux éléments indiquant que les autres informations semblent comporter une anomalie significative.

Nous avons obtenu les informations contenues dans le rapport financier annuel, autres que les états financiers et le rapport de l'auditeur sur ces états, à la date du présent rapport de l'auditeur.

Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués sur ces autres informations, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans ces autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait dans le rapport de l'auditeur.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'entité ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'entité.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.
- Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;

- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité de l'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport de l'auditeur sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport de l'auditeur. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'entité à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;
- nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

KPMG A.N.R. / S.R.L. C.R.L.

Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés

Ottawa (Canada)

Le 6 juin 2023



État de la situation financière

Au 31 mars

<i>(en milliers de dollars)</i>	2023	2022
Actifs financiers		
Encaisse	27	18
Somme à recevoir du Trésor	24 344	20 741
Débiteurs – note 7	7 296	8 046
Avances – note 8	671	849
Stocks aux fins de revente	613	329
Total des actifs financiers	32 951	29 983
Passifs		
Créditeurs et charges à payer – note 4	31 396	32 566
Indemnités de vacances et congés compensatoires	13 296	13 395
Avantages sociaux des employés – note 5	27 545	27 237
Fonds de recherche de la flamme du centenaire – note 6	23	24
Total des passifs	72 260	73 222
Dette nette	39 309	43 239
Actifs non financiers		
Charges payées d'avance	15 056	12 328
Stocks aux fins d'utilisation	7 673	4 316
Immobilisations corporelles – note 9	41 015	35 983
Total des actifs non financiers	63 744	52 627
Situation financière nette – excédent	(24 435)	(9 388)

Obligations contractuelles – note 10

Passif éventuel – note 11 (a)

Approuvé par :

Eric Janse
Greffier intérimaire de la Chambre des communes

Paul St George, CPA, MBA
Dirigeant principal des finances

Ottawa, Canada
Le 1 juin 2023



État des résultats et de la situation financière nette Pour l'exercice terminé le 31 mars

<i>(en milliers de dollars)</i>	Budget <i>note 12</i>	2023	2022
Charges de fonctionnement – note 15			
Salaires et avantages sociaux	421 371	418 356	413 031
Transport et télécommunications	47 064	42 915	25 615
Services professionnels et spéciaux	31 223	21 363	16 889
Locations et licences	28 080	22 158	22 312
Matériel informatique, matériel de bureau, mobilier et accessoires	11 458	19 710	13 767
Services publics, fournitures et approvisionnements	13 627	11 320	8 878
Services de publicité et d'impression	13 913	12 442	10 983
Amortissement des immobilisations corporelles	9 976	9 976	9 327
Réparations et entretien	4 818	6 813	5 653
Paiements de transfert aux associations internationales	1 163	1 304	1 069
Perte nette (gain net) sur l'aliénation d'immobilisations corporelles	(31)	(31)	459
Autres	635	436	2 343
Total des charges de fonctionnement	583 297	566 762	530 326
Revenus			
Recouvrements de coûts	22 831	26 225	24 698
Services de restauration – ventes	1 760	2 750	911
Autres	191	191	111
Total des revenus	24 782	29 166	25 720
Total des charges de fonctionnement nettes	558 515	537 596	504 606
Autres charges			
Services reçus gratuitement – note 14 (a)			
Installations		77 476	75 758
Part de l'employeur aux régimes d'assurance maladie et dentaire		26 454	27 170
Indemnités des accidentés du travail		197	132
Total des autres charges		104 127	103 060
Coût de fonctionnement net		641 723	607 666
Financement et transferts			
Encaisse nette fournie par le Trésor		(548 555)	(505 099)
Variation de la somme à recevoir du Trésor		(3 603)	(6 733)
Services reçus gratuitement – note 14 (a)		(104 127)	(103 060)
Transfert net des ministères fédéraux – note 14 (c)		(485)	(395)
Coût de fonctionnement net après le financement et les transferts	–	(15 047)	(7 621)
Situation financière nette – début de l'exercice	–	(9 388)	(1 767)
Situation financière nette – fin de l'exercice	–	(24 435)	(9 388)



État de la variation de la dette nette

Pour l'exercice terminé le 31 mars

<i>(en milliers de dollars)</i>	2023	2022
Coût de fonctionnement net après le financement et les transferts	(15 047)	(7 621)
Variation due aux immobilisations corporelles		
Achats d'immobilisations corporelles, moins les transferts – note 14 (c)	14 471	11 504
Amortissement des immobilisations corporelles	(9 976)	(9 327)
Gain net (perte nette) sur l'aliénation d'immobilisations corporelles	31	(459)
Transfert d'immobilisations corporelles des ministères fédéraux – note 14 (c)	545	443
Produits de l'aliénation d'immobilisations corporelles	(39)	(191)
Total de la variation due aux immobilisations corporelles	5 032	1 970
Variation due aux stocks aux fins d'utilisation	3 357	(994)
Variation due aux charges payées d'avance	2 728	3 557
Diminution nette de la dette nette	(3 930)	(3 088)
Dette nette – début de l'exercice	43 239	46 327
Dette nette – fin de l'exercice	39 309	43 239



État des flux de trésorerie

Pour l'exercice terminé le 31 mars

<i>(en milliers de dollars)</i>	2023	2022
Activités de fonctionnement		
Coût de fonctionnement net	641 723	607 666
Postes sans incidence sur la trésorerie		
Services reçus gratuitement – <i>note 14 (a)</i>	(104 127)	(103 060)
Amortissement des immobilisations corporelles	(9 976)	(9 327)
Gain net (perte nette) sur l'aliénation d'immobilisations corporelles	31	(459)
Transfert de salaires payés en trop aux ministères fédéraux – <i>note 14 (c)</i>	60	48
Variations de l'État de la situation financière		
Augmentation de l'encaisse	9	14
Diminution des débiteurs	(750)	(3 298)
Augmentation (diminution) des avances	(178)	50
Augmentation des charges payées d'avance	2 728	3 557
Augmentation (diminution) des stocks	3 641	(990)
Diminution (augmentation) des créditeurs et des charges à payer	1 170	(3 440)
Diminution des indemnités de vacances et des congés compensatoires	99	564
Diminution (augmentation) des avantages sociaux des employés	(308)	2 458
Diminution du Fonds de recherche de la flamme du centenaire	1	3
Encaisse utilisée pour les activités de fonctionnement	534 123	493 786
Activités d'investissement en immobilisations		
Achats d'immobilisations corporelles, moins les transferts – <i>note 14 (c)</i>	14 471	11 504
Produits de l'aliénation d'immobilisations corporelles	(39)	(191)
Encaisse utilisée pour les activités d'investissement en immobilisations	14 432	11 313
Encaisse nette fournie par le Trésor	548 555	505 099



Notes aux États financiers

Pour l'exercice terminé le 31 mars

1. Pouvoirs et objectifs

La **Chambre des communes** (la Chambre) est une institution autonome constituée en vertu de la *Loi constitutionnelle de 1867*. Elle est composée de 338 députés.

Le **Bureau de régie interne** (le Bureau) est l'organe directeur de la Chambre. Le Bureau prend des décisions et définit des orientations en matière financière et administrative à la Chambre, plus particulièrement en ce qui concerne ses locaux, ses services, ses employés, ainsi que les députés. Ce pouvoir lui est conféré par la *Loi sur le Parlement du Canada*. Le Bureau est présidé par le Président de la Chambre et est composé de députés représentant tous les partis reconnus.

Le **greffier de la Chambre des communes** (le greffier) est le secrétaire du Bureau de régie interne et le premier dirigeant de l'Administration de la Chambre. Il relève du Président de la Chambre.

Les **députés** exercent les rôles de législateur et de représentant de leur circonscription. Dans leur circonscription, les députés participent à des événements et à des activités, et discutent avec les électeurs de ce qui les préoccupe. À la Chambre, les députés participent aux débats, et ils étudient et votent les projets de loi. Les députés siègent à des comités permanents, spéciaux ou mixtes, puisque la Chambre confie à ses comités l'étude approfondie des projets de loi ainsi que l'examen minutieux des programmes et des politiques du gouvernement. Les députés font également partie d'associations parlementaires et de groupes interparlementaires, et se joignent à des délégations dans le cadre d'échanges parlementaires. Finalement, en caucus, les députés conçoivent des stratégies, discutent des politiques et examinent d'importants dossiers avec les autres députés de leur caucus, et ils dirigent le travail des bureaux de recherche. Certains députés, notamment le Président de la Chambre, le vice-président de la Chambre, les leaders à la Chambre et les whips en chef, assument également d'autres fonctions à titre d'agents supérieurs de la Chambre.



Notes aux États financiers Pour l'exercice terminé le 31 mars

1. Pouvoirs et objectifs (suite)

L'**Administration de la Chambre** (l'Administration) fournit aux députés les services de soutien nécessaires au cours d'une législature et est en permanence au service de la Chambre à titre d'institution en assurant la continuité des activités d'une législature à l'autre, en permettant l'accès aux archives parlementaires et en veillant à la stabilité de l'infrastructure afin d'appuyer les députés dans le processus législatif. Elle offre des conseils et un soutien par la voie d'une vaste gamme de services tels que les services procéduraux, législatifs, juridiques et financiers, ainsi que les services de gestion des technologies et de l'information, de gestion des immeubles, de restauration et de traiteur, des ressources humaines, et de santé et de sécurité.

Les employés de la Chambre s'efforcent de toujours bien soutenir l'institution et les députés dans leurs rôles de législateur et de représentant des 338 circonscriptions à la Chambre, en comité et en caucus. L'Administration compte 1 821 équivalents temps plein permanents comptabilisés au budget qui relèvent du greffier. Le greffier est chargé de la gestion courante des opérations de la Chambre et supervise les Communications corporatives, l'Audit et amélioration, et les Services de conservation.

Le légiste et conseiller parlementaire fournit un éventail complet de services juridiques et législatifs au Président de la Chambre, au Bureau, aux députés, aux comités, au greffier et à l'Administration.

Le sous-greffier, Procédure dirige les Services de la procédure et offre une gamme de conseils en matière de procédure et de législation au Président de la Chambre, aux députés et aux agents supérieurs de la Chambre.

Le sous-greffier, Administration offre aux députés une vaste gamme de services administratifs, en plus de l'infrastructure, du soutien et des conseils dont ils ont besoin pour exercer leurs fonctions parlementaires sur la Colline du Parlement et dans leurs circonscriptions. Le sous-greffier, Administration supervise le fonctionnement et la prestation de services de plusieurs secteurs administratifs (notamment les Services numériques et Biens immobiliers, le Bureau du sergent d'armes et de la sécurité institutionnelle, les Services des finances, les Services en ressources humaines et les Opérations de la Cité parlementaire). De plus, il contribue au soutien des activités de planification stratégique et de production de rapports, de même qu'au soutien de l'infrastructure technique et administrative du Secrétariat de la Tribune de la presse parlementaire canadienne. Il chapeaute la gestion et la maintenance des systèmes des ressources humaines et des finances.



Notes aux États financiers Pour l'exercice terminé le 31 mars

2. Sommaire des principales politiques comptables

(a) Présentation

Les États financiers ont été préparés conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

(b) Autorisations parlementaires

La Chambre est financée au moyen d'autorisations parlementaires. La production de rapports financiers sur les autorisations consenties à la Chambre ne correspond pas à la production des rapports financiers en fonction des normes comptables canadiennes pour le secteur public puisque les autorisations sont principalement fondées sur les besoins de trésorerie. Par conséquent, les postes comptabilisés dans l'État des résultats et de la situation financière nette ainsi que dans l'État de la situation financière ne sont pas nécessairement les mêmes que ceux prévus par les autorisations parlementaires. La note 3 présente un rapprochement général entre les deux méthodes d'établissement de rapports.

(c) Encaisse nette fournie par le Trésor

La Chambre fonctionne dans les limites du Trésor, qui est administré par le receveur général du Canada. La totalité de l'encaisse reçue par la Chambre est déposée au Trésor et tous les décaissements faits par la Chambre sont prélevés sur le Trésor. L'encaisse nette fournie par le Trésor consiste en la différence entre toutes les entrées et les sorties de fonds, y compris les opérations effectuées avec des ministères fédéraux et les autres institutions parlementaires.

(d) Somme à recevoir du Trésor

La somme à recevoir du Trésor découle d'un écart temporaire à la fin de l'exercice entre le moment où une opération affecte les autorisations et le moment où elle est débitée du Trésor. La somme à recevoir du Trésor correspond au montant net de l'encaisse que la Chambre a le droit de prélever du Trésor sans autre affectation de crédits pour s'acquitter de ses passifs.

(e) Débiteurs et avances

Les débiteurs et les avances sont comptabilisés comme étant des montants que l'on prévoit réaliser. Une réserve est établie pour les débiteurs dont le recouvrement est incertain.



Notes aux États financiers Pour l'exercice terminé le 31 mars

2. Sommaire des principales politiques comptables (suite)

(f) Stocks

i. Stocks aux fins de revente

Les stocks aux fins de revente comprennent les articles dans les cantines, les cafétérias et la Salle à manger parlementaire. Ces stocks sont évalués au moindre du coût ou de la valeur de réalisation nette selon la méthode du premier entré, premier sorti.

ii. Stocks aux fins d'utilisation

Les stocks aux fins d'utilisation comprennent les matières consommables, le matériel, les articles de papeterie et les fournitures de bureau qui serviront ultérieurement. Les stocks sont évalués au moindre du coût ou de la valeur de réalisation nette selon la méthode du coût moyen et selon la méthode du premier entré, premier sorti pour les autres articles.

(g) Immobilisations corporelles

La Chambre n'inscrit pas à l'actif les biens incorporels (autre que les logiciels), les œuvres d'art et les trésors ayant une valeur culturelle, esthétique ou historique. Les montants liés aux actifs en développement sont transférés à la catégorie d'actifs appropriée au moment de l'achèvement et sont ensuite amortis. Les immobilisations corporelles sont amorties selon la méthode linéaire sur leur durée de vie utile estimée, comme suit :

<u>Catégorie d'actifs</u>	<u>Période d'amortissement</u>
Matériel et infrastructure informatiques	3 ans
Logiciels	3 à 5 ans
Machinerie et équipement	5 à 10 ans
Véhicules	5 à 7 ans
Autre équipement	5 à 10 ans
Améliorations locatives	Le moindre de 10 ans ou de la durée du bail



Notes aux États financiers Pour l'exercice terminé le 31 mars

2. Sommaire des principales politiques comptables (suite)

(h) Avantages sociaux des employés

i. Salaires, avantages sociaux et congés annuels

Les salaires, les avantages sociaux et les congés annuels sont passés en charges lorsque les droits sont acquis en vertu des conditions d'emploi. Le passif lié aux salaires et aux avantages sociaux est calculé en fonction des conditions d'emploi en utilisant les niveaux de rémunération à la fin de l'exercice et le nombre de jours impayés à la fin de l'exercice. Le passif lié aux congés annuels est calculé selon les niveaux de rémunération en vigueur au 31 mars pour l'ensemble des vacances inutilisées. Les indemnités de vacances à payer à la cessation d'emploi représentent des obligations de la Chambre qui sont normalement financées au moyen des autorisations parlementaires des exercices futurs.

ii. Indemnités de départ des employés

Les employés qui ont droit à des indemnités de départ en vertu de leur convention collective ou de leurs conditions d'emploi les accumulent à mesure qu'ils effectuent les services nécessaires pour les gagner. L'obligation au titre des indemnités gagnées par ces employés est calculée en date du 31 mars, en fonction du nombre de semaines qu'ils ont accumulées et de leur salaire au 31 mars.

Dans le cadre des négociations de conventions collectives avec certains groupes d'employés et des changements apportés aux conditions d'emploi des cadres et de certains employés non représentés, l'accumulation des indemnités de départ au titre du programme de paie des employés a cessé à compter de 2012. Les employés visés par ces changements ont eu la possibilité d'obtenir immédiatement un versement de la valeur totale ou partielle des prestations accumulées ou de percevoir la valeur totale ou restante de prestations à la cessation d'emploi. L'obligation au titre des indemnités gagnées par ces employés est calculée en fonction du nombre de semaines qu'ils ont accumulées et de leur salaire au 31 mars.



Notes aux États financiers Pour l'exercice terminé le 31 mars

2. Sommaire des principales politiques comptables (suite)

(h) Avantages sociaux des employés (suite)

iii. Prestations de retraite

a. Prestations de retraite des employés

En vertu de la *Loi sur la pension de la fonction publique*, les employés admissibles participent au Régime de retraite de la fonction publique (RRFP). Le RRFP est parrainé et administré par le gouvernement du Canada. Les cotisations de la Chambre au RRFP sont passées en charges dans l'exercice au cours duquel elles sont engagées et représentent l'obligation totale de la Chambre relativement au RRFP. En vertu des dispositions législatives en vigueur, la Chambre n'est pas tenue de verser des cotisations pour combler tout déficit actuariel du RRFP.

b. Prestations de retraite des députés

Les députés admissibles participent à un régime de retraite à prestations déterminées en vertu de la *Loi sur les allocations de retraite des parlementaires*. Ce régime est parrainé et administré par le gouvernement du Canada. Les actifs et les passifs pour les comptes de retraite des députés ne figurent pas sur l'État de la situation financière de la Chambre puisque le gouvernement du Canada est responsable de ces comptes. Les cotisations de la Chambre à ces comptes sont passées en charges à titre de dépenses liées aux salaires et aux avantages sociaux dans l'exercice au cours duquel elles sont engagées. Les députés qui ne sont pas admissibles à une pension immédiate ont droit à une indemnité de départ en vertu de la *Loi sur le Parlement du Canada* lorsqu'ils cessent d'exercer leurs fonctions parlementaires. L'obligation au titre des indemnités de départ est présentée dans les états financiers du gouvernement du Canada.

iv. Congés de maladie

Les employés peuvent accumuler des congés de maladie jusqu'à la cessation d'emploi. Les congés de maladie inutilisés ne sont pas monnayables au moment de la retraite ou de la cessation d'emploi et ne peuvent pas être utilisés à titre de vacances. Il s'agit d'avantages sociaux cumulatifs non acquis. Les soldes des congés de maladie qui peuvent être utilisés au cours d'une année donnée en plus de l'allocation annuelle sont comptabilisés à titre de passif. Le coût des congés de maladie ainsi que la valeur actualisée de l'obligation sont établis selon une évaluation actuarielle. Les gains et les pertes sont comptabilisés dans les résultats nets de la période au cours de laquelle ils ont lieu.



Notes aux États financiers Pour l'exercice terminé le 31 mars

2. Sommaire des principales politiques comptables (suite)

(i) Passif éventuel

Le passif éventuel représente des obligations potentielles qui peuvent devenir des obligations réelles si certains événements futurs se produisent ou ne se produisent pas. Dans la mesure où l'événement futur risque de se produire ou de ne pas se produire, et si une estimation raisonnable de la perte peut être établie, un passif estimatif et une charge sont comptabilisés. Si la probabilité ne peut être déterminée ou s'il est impossible d'établir une estimation raisonnable du montant, l'éventualité est présentée dans les notes aux États financiers.

(j) Revenus

Les revenus proviennent principalement de la prestation de services de technologie de l'information et de gestion de l'information à d'autres institutions parlementaires, de la planification à long terme des locaux dans le contexte des travaux de rénovation de la cité parlementaire, et des services de traiteur et de restauration. Les revenus sont comptabilisés dans la période au cours de laquelle ont lieu les opérations ou les événements sous-jacents générant les revenus.

(k) Services reçus gratuitement

Les services reçus gratuitement des ministères et organismes fédéraux pour les services d'installations offerts par Services publics et Approvisionnement Canada, les cotisations des employeurs aux régimes d'assurance-maladie et dentaire payés par le Secrétariat du Conseil du Trésor, et les services d'indemnisation des travailleurs fournis par Emploi et Développement social Canada sont comptabilisés à titre de charges de fonctionnement à leur coût estimatif.

(l) Paiements de transfert

Les paiements de transfert versés aux associations internationales parlementaires et indépendantes sont comptabilisés dans l'exercice au cours duquel le bénéficiaire a satisfait aux critères d'admissibilité ou a rempli les conditions d'un accord de transfert contractuel.

(m) Instruments financiers

Initialement, les instruments financiers sont comptabilisés à leur juste valeur, et ils sont ensuite comptabilisés selon leur coût ou leur coût amorti, sauf si la direction choisit de les reporter à leur juste valeur. La direction a choisi de ne comptabiliser aucun instrument à sa juste valeur.

L'état des gains et pertes de réévaluation n'est pas inclus dans les présentes, car aucun des instruments financiers de la Chambre n'a besoin d'être réévalué.



2. Sommaire des principales politiques comptables (suite)

(n) Conversion de devises

Les opérations en devises étrangères sont converties en dollars canadiens selon les taux de change en vigueur au moment où les opérations ont lieu.

(o) Incertitude liée à la mesure

La préparation des États financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public exige que la direction établisse des estimations et formule des hypothèses qui ont une incidence sur les montants des actifs, des passifs, des revenus et des charges présentés dans les États financiers. Au moment de la préparation des États financiers, la direction était convaincue que les estimations et les hypothèses étaient raisonnables. Les principaux postes pour lesquels des estimations sont établies sont les suivants : le passif éventuel, le passif pour les indemnités de départ des employés, le passif pour les congés de maladie des employés et la durée de vie utile des immobilisations corporelles. Les résultats réels pourraient grandement différer des estimations. Les estimations de la direction sont examinées périodiquement, et les rajustements nécessaires sont comptabilisés dans les États financiers de l'exercice au cours duquel ils sont connus.

(p) Adoption de nouvelles normes comptables

La Chambre a adopté les nouvelles normes comptables du secteur public au courant de l'année.

i) SP 3450 – Instruments financiers et SP 2601 – Conversion de devises :

Le 1er avril 2022, la Chambre a adopté les normes comptables du secteur public SP 3450 – Instruments financiers et SP 2601 – Conversion de devises. Ces normes ont été appliquées prospectivement à partir de la date de leur adoption. Elles sont assorties des règles à suivre complètes pour la constatation, l'évaluation, la présentation et la divulgation des instruments financiers et des transactions en devises étrangères.

L'entrée en vigueur de ces normes n'a pas obligé la Chambre à modifier les présentes, sauf pour la divulgation additionnelle des risques financiers, à la note 16.

ii) SP 3280 – Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations :

Le 1er avril 2022, la Chambre a adopté la norme comptable du secteur public SP 3280 – Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations. Cette nouvelle norme porte sur la déclaration des obligations juridiques associées à la mise hors service de certaines immobilisations par les entités du secteur public. Elle a été appliquée selon la méthode rétrospective modifiée à partir de la date de leur adoption. Selon la méthode rétrospective modifiée, le taux d'actualisation et les hypothèses utilisés initialement sont les mêmes qu'à la date d'adoption de la norme. Les hypothèses utilisées pour les calculs subséquents sont révisées chaque année.

La mise en œuvre de cette norme n'a pas obligé la Chambre à modifier les présentes, car celle-ci n'a aucune obligation juridique concrète concernant la mise hors services d'immobilisations.



Notes aux États financiers

Pour l'exercice terminé le 31 mars

3. Autorisations parlementaires

La Chambre reçoit la plus grande partie de son financement au moyen d'autorisations parlementaires annuelles. Les postes comptabilisés dans l'État des résultats et de la situation financière nette d'un exercice peuvent être financés au moyen d'autorisations parlementaires qui ont été accordées dans des exercices précédents ou dans l'exercice en cours, ou qui le seront dans des exercices futurs. Ainsi, les résultats nets du fonctionnement de la Chambre diffèrent selon qu'ils sont présentés suivant le financement octroyé par le Parlement ou suivant la méthode de la comptabilité d'exercice. Les différences sont rapprochées dans les tableaux suivants :

(a) Rapprochement du coût de fonctionnement net et des autorisations parlementaires de l'exercice en cours utilisées

<i>(en milliers de dollars)</i>	2023	2022
Coût de fonctionnement net	641 723	607 666
<i>Rajustements pour les postes ayant une incidence sur le coût de fonctionnement net, mais n'ayant pas d'incidence sur les autorisations :</i>		
Services reçus gratuitement – note 14 (a)	(104 127)	(103 060)
Utilisation de charges payées d'avance	(9 455)	(7 953)
Amortissement des immobilisations corporelles	(9 976)	(9 327)
Indemnités de vacances et congés compensatoires	99	564
Stocks utilisés	(46)	(4 027)
Perte nette sur l'aliénation d'immobilisations corporelles	(8)	(612)
Remboursement de charges d'exercices précédents	87	147
Avantages sociaux des employés	(308)	2 458
Transferts aux actifs en développement	11 667	4 341
Autres	3 977	(2 229)
	(108 090)	(119 698)
<i>Rajustements pour les postes n'ayant pas d'incidence sur le coût de fonctionnement net, mais ayant une incidence sur les autorisations :</i>		
Achats d'immobilisations corporelles	2 742	7 110
Achats de stocks	3 687	3 037
Charges payées d'avance	12 183	11 510
Autres	307	470
	18 919	22 127
Autorisations de l'exercice en cours utilisées	552 552	510 095



Notes aux États financiers Pour l'exercice terminé le 31 mars

3. Autorisations parlementaires (suite)

(b) Autorisations fournies et utilisées

<i>(en milliers de dollars)</i>	2023	2022
Crédit 1 – dépenses de fonctionnement	413 663	401 224
Montants législatifs	159 808	146 361
	573 471	547 585
Moins :		
Inutilisées – fonctionnement	(20 919)	(37 490)
Autorisations de l'exercice en cours utilisées	552 552	510 095

4. Crédoiteurs et charges à payer

<i>(en milliers de dollars)</i>	2023	2022
Créditeurs – entités externes	11 754	12 213
Créditeurs – ministères et organismes fédéraux, et sociétés d'État	1 915	550
	13 669	12 763
Charges à payer	17 727	19 803
Total des crédoiteurs et des charges à payer	31 396	32 566



Notes aux États financiers Pour l'exercice terminé le 31 mars

5. Avantages sociaux des employés

(a) Indemnités de départ des employés

La Chambre verse des indemnités de départ à ses employés en fonction de l'admissibilité, des années de service et du salaire au moment de la cessation d'emploi. Ces indemnités de départ ne sont pas capitalisées. Les prestations seront prélevées sur des autorisations futures. Le tableau suivant présente les renseignements sur les indemnités de départ au 31 mars.

<i>(en milliers de dollars)</i>	2023	2022
Obligation au titre des indemnités de départ des employés – début de l'exercice	15 467	17 002
Changement au passif pour l'exercice	1 574	6 314
Prestations versées pendant l'exercice	(1 301)	(7 849)
Obligation au titre des indemnités de départ des employés – fin de l'exercice	15 740	15 467



Notes aux États financiers Pour l'exercice terminé le 31 mars

5. Avantages sociaux des employés (suite)

(a) Congés de maladie

La Chambre alloue à ses employés admissibles un jour et quart (1¼) de congé de maladie par mois civil. Les congés de maladie ne peuvent être utilisés qu'en temps payé au taux de rémunération régulier de l'employé lorsque ce dernier n'est pas apte à effectuer ses tâches en raison de maladie ou de blessure. Les congés de maladie inutilisés sont accumulés tout au long de la période de service de l'employé et ne sont pas monnayables au moment de la cessation d'emploi. Le tableau suivant présente les renseignements sur les congés de maladie au 31 mars.

<i>(en milliers de dollars)</i>	2023	2022
Obligation au titre des congés de maladie des employés – début de l'exercice	11 770	12 693
Charges pour l'exercice :		
Coût actuel du service	1 525	1 624
Coût des intérêts	279	202
Perte actuarielle	44	(971)
	13 618	13 548
Prestations versées pendant l'exercice	(1 813)	(1 778)
Obligation au titre des congés de maladie des employés – fin de l'exercice	11 805	11 770

Au 31 mars 2021, une évaluation actuarielle de l'obligation au titre des congés de maladie des employés de la Chambre a été effectuée selon la méthode de prévision des avantages sociaux proportionnelle aux services. La prochaine évaluation actuarielle sera achevée le 31 mars 2024. Le tableau suivant présente les principales hypothèses actuarielles utilisées pour la mesure de l'obligation au titre des congés de maladie des employés.

	2023	2022
Taux d'actualisation	3,00 %	2,40 %
Taux annuel de l'augmentation économique salariale :		
2023	2,9 %	2,0 %
2024 et années suivantes	2,6 %	2,0 %
Durée moyenne de la période de service restante des employés actifs	14,4 ans	14,4 ans



Notes aux États financiers

Pour l'exercice terminé le 31 mars

6. Fonds de recherche de la flamme du centenaire

Le Fonds de recherche de la flamme du centenaire a pour objectif d'offrir des bourses à des personnes handicapées afin de leur permettre de mener des recherches et de préparer des rapports sur les contributions d'une ou de plusieurs personnes handicapées aux affaires publiques canadiennes ou aux activités du Parlement. Conformément à l'article 3 de la *Loi sur la bourse de recherches de la flamme du centenaire*, le Fonds de recherche de la flamme du centenaire est crédité de l'argent recueilli au monument de la flamme du centenaire sur la Colline du Parlement à Ottawa, ainsi que des sommes reçues autrement à titre de dons.

7. Débiteurs

<i>(en milliers de dollars)</i>	2023	2022
Débiteurs – ministères et organismes fédéraux, et sociétés d'État	6 241	6 800
Débiteurs – entités externes	2 708	2 899
	8 949	9 699
Provision pour créances douteuses sur les débiteurs externes	(1 653)	(1 653)
Total des débiteurs	7 296	8 046

8. Avances

<i>(en milliers de dollars)</i>	2023	2022
Petite caisse pour les députés	582	581
Avances pour les déplacements, les frais d'études et autres avances	47	223
Petite caisse et monnaie d'appoint pour les employés de la Chambre des communes	32	35
Avances liées aux frais postaux	10	10
Total des avances	671	849



Notes aux États financiers Pour l'exercice terminé le 31 mars

9. Immobilisations corporelles

(en milliers de dollars)

	Coût				Amortissement cumulé				Valeur comptable nette		
	31 mars 2022	Acquisi— tions	Aliénations et rajustements	Transferts d'actifs en développement	31 mars 2023	31 mars 2022	Amortis— sement	Aliénations et rajustements	31 mars 2023	2023	2022
Matériel et infrastructure	22 416	1 507	(842)	-	23 081	18 133	2 420	(843)	19 710	3 371	4 283
Informatiques	48 627	93	(63)	5 368	54 025	38 461	3 744	(63)	42 142	11 883	10 166
Logiciels	10 035	399	(372)	-	10 062	6 939	623	(372)	7 190	2 872	3 096
Machinerie et équipement	2 172	200	(61)	-	2 311	1 277	239	(61)	1 455	856	895
Véhicules	7 451	604	(411)	-	7 644	4 084	1 496	(403)	5 177	2 467	3 367
Autre équipement	14 914	545	-	-	15 459	7 565	1 454	-	9 019	6 440	7 349
Améliorations locatives	6 827	11 667	-	(5 368)	13 126	-	-	-	-	13 126	6 827
Actifs en développement	112 442	15 015	(1 749)	-	125 708	76 459	9 976	(1 742)	84 693	41 015	35 983
Total											



Notes aux États financiers Pour l'exercice terminé le 31 mars

10. Obligations contractuelles

De par leur nature, les activités de la Chambre peuvent donner lieu à certaines obligations pluriannuelles importantes en vertu desquelles la Chambre sera tenue d'effectuer des paiements futurs au moment où les biens seront reçus et les services rendus. Les principales obligations contractuelles pour lesquelles une estimation raisonnable peut être établie sont les suivantes :

<i>(en milliers de dollars)</i>	2024	2025	2026	2027	2028 et années suivantes	Total
Ententes des fournisseurs	1 810	875	789	60	-	3 534

Dans le cours normal des activités, la Chambre assume une obligation contractuelle par la voie des garanties fournies en lien avec les baux des bureaux de circonscription des députés. Ces garanties couvrent jusqu'à quatre mois de frais de location si le bail est résilié pour diverses raisons opérationnelles. Selon les frais de location qui peuvent être engagés par la Chambre au 31 mars 2023, l'obligation maximale est estimée à 3 979 867 \$ (3 860 823 \$ au 31 mars 2022).

11. Passif et actifs éventuels

(a) Passif éventuel

Le passif éventuel découle du cours normal des activités, et sa résolution ultime est inconnue.

(b) Réclamations et litiges

La Chambre a fait l'objet de réclamations dans le cours normal des activités. Certaines réclamations sont assorties de montants déterminés, d'autres pas. Bien que le montant total de ces réclamations soit important, leur dénouement ne peut être déterminé. La Chambre a inscrit une provision pour les réclamations et les litiges de 35 700 \$ (35 700 \$ en 2021-2022) pour lesquels un paiement futur est probable et une estimation raisonnable de la perte peut être effectuée.



Notes aux États financiers Pour l'exercice terminé le 31 mars

12. Chiffres du budget

En raison des différences entre les autorisations parlementaires qui sont principalement fondées sur les besoins de trésorerie et les normes comptables canadiennes pour le secteur public qui suivent la comptabilité d'exercice, les chiffres du budget présentés ont été rajustés afin qu'ils soient conformes à la comptabilité d'exercice. Le tableau suivant présente un rapprochement général entre les deux méthodes d'établissement des budgets :

<i>(in thousands of dollars)</i>	2023
Autorisations disponible à la Chambre	573 471
Amortissement des immobilisations corporelles	7 234
Charges payées d'avance	(2 728)
Transferts aux actifs en développement	(11 667)
Inventaires	(3 641)
Autres rajustements	(4 154)
Budget total sur base de comptabilité d'exercice	558 515

13. Prestations de retraite

(a) Prestations de retraite des employés

En vertu de la *Loi sur la pension de la fonction publique*, les employés admissibles participent au Régime de retraite de la fonction publique (RRFP). Le RRFP est parrainé et administré par le gouvernement du Canada. Les prestations de retraite s'accumulent sur une période maximale de 35 ans au taux de 2% par année de services ouvrant droit à une pension, multiplié par la moyenne des revenus des cinq meilleures années consécutives. Les prestations sont intégrées à celles du Régime de pensions du Canada et du Régime de rentes du Québec, et sont indexées en fonction de l'inflation.

À la fois les employés et la Chambre versent des cotisations au RRFP. Le total des cotisations versées par la Chambre, compris dans les charges des salaires et des avantages sociaux, s'élève à 27 699 867 \$ (27 510 122 \$ en 2021-2022), soit environ 1,02 fois (1,01 fois en 2021-2022) les cotisations des employés pour les membres existants qui devaient contribuer au coût du RRFP avant le 1^{er} janvier 2013, et 1 fois (1 fois en 2021-2022) les cotisations des employés pour les nouveaux membres qui doivent y contribuer depuis le 1^{er} janvier 2013 ou une date ultérieure.

La responsabilité de la Chambre en ce qui a trait au RRFP se limite aux cotisations qu'elle verse. Les excédents ou les déficits actuariels sont constatés dans les États financiers du gouvernement du Canada, en sa qualité de parrain du RRFP.



Notes aux États financiers Pour l'exercice terminé le 31 mars

13. Prestations de retraite (suite)

(b) Prestations de retraite des députés

Les députés participent à un régime de retraite composé de deux comptes distincts : le compte d'allocations de retraite des parlementaires et le compte de convention de retraite des parlementaires. Ces deux comptes sont parrainés et administrés par le gouvernement du Canada. Les députés ont droit à une allocation de retraite à compter de 65 ans ou à une allocation de retraite réduite dès 55 ans, lorsqu'ils cessent d'exercer leurs fonctions parlementaires à condition qu'ils aient versé des cotisations au régime pendant au moins six ans. Les prestations de retraite s'accumulent à un taux de 3% de la moyenne la plus élevée des revenus annuels admissibles pour toute période consécutive de cinq ans, multiplié par le nombre d'années de service ouvrant droit à une pension, à concurrence de 75% de la moyenne annuelle des revenus ouvrant droit à une pension. Les allocations de retraite sont indexées au taux d'inflation une fois que les prestataires atteignent l'âge de 60 ans.

À la fois les députés et la Chambre versent des cotisations au régime de retraite. Le total des cotisations versées par la Chambre, compris dans les charges des salaires et des avantages sociaux, s'élève à 16 056 646 \$ (15 467 961 \$ en 2021-2022).

La responsabilité de la Chambre en ce qui a trait au régime de retraite se limite aux cotisations qu'elle verse. Les excédents ou les déficits actuariels sont constatés dans les états financiers du gouvernement du Canada, en sa qualité de parrain du régime.



Notes aux États financiers

Pour l'exercice terminé le 31 mars

14. Opérations entre apparentés

En vertu du principe de propriété commune, la Chambre est apparentée à tous les ministères et organismes fédéraux ainsi qu'aux sociétés d'État. La Chambre effectue des opérations avec ces entités dans le cours normal de ses activités et selon des modalités commerciales normales.

(a) Services reçus gratuitement

Au cours de l'exercice, la Chambre a reçu gratuitement des services de la part de ministères et d'organismes fédéraux. Ces services reçus gratuitement ont été inscrits à titre de charges dans l'État des résultats et de la situation financière nette de la Chambre comme suit :

<i>(en milliers de dollars)</i>	2023	2022
Services publics et Approvisionnement Canada – services d'installations	77 476	75 758
Secrétariat du Conseil du Trésor – part de l'employeur pour les régimes d'assurance maladie et dentaire	26 454	27 170
Emploi et Développement social Canada – frais administratifs liés au traitement des indemnisations des accidentés du travail	197	132
Total des services reçus gratuitement	104 127	103 060

Le gouvernement du Canada a centralisé certaines de ses activités administratives à des fins d'efficacité et de prestation économique de programmes auprès du public. Par conséquent, des organismes de services communs fournissent gratuitement des services particuliers aux ministères et organismes fédéraux. Le coût de ces services, qui comprennent les services de paie, d'émission de chèques et de traduction fournis par Services publics et Approvisionnement Canada, ne figure pas à titre de charge dans l'État des résultats et de la situation financière nette de la Chambre.

(b) Autres opérations entre apparentés

Les charges qui figurent ci-dessous comprennent les services reçus gratuitement tels qu'ils sont décrits à la section (a) de la présente note.

<i>(en milliers de dollars)</i>	2023	2022
Charges – ministères fédéraux	155 382	148 486
Recouvrements – ministères fédéraux	26 406	24 828



Notes aux États financiers

Pour l'exercice terminé le 31 mars

14. Opérations entre apparentés (suite)

(c) Transferts d'autres ministères fédéraux

Au cours de l'exercice, la Chambre a enregistré les transactions résultant de transferts avec les ministères et organismes fédéraux comme suit :

<i>(en milliers de dollars)</i>	2023	2022
Immobilisation reçu de la part de Services publics et Approvisionnement Canada		
Valeur nette comptable transférée	548	1,195
Réduction après l'application de la politique sur les immobilisations	(3)	(752)
Transfert net d'immobilisations corporelles	545	443
Trop-payé de salaire des employés transférés vers et depuis les ministères fédéraux	(60)	(48)
Transfert net total des ministères fédéraux	485	395

15. Charges par fonction

<i>(en milliers de dollars)</i>	2023	2022
Députés et agents supérieurs de la Chambre	310 170	285 258
Comités, Associations parlementaires et Échanges parlementaires	7 489	1 368
Administration de la Chambre	249 103	243 700
Total des charges de fonctionnement	566 762	530 326



Notes aux États financiers Pour l'exercice terminé le 31 mars

16) Risques financiers

La Chambre est soumise aux risques financiers suivants du fait de ses instruments financiers :

- a) Le risque de crédit est le risque que la contrepartie d'un instrument financier entraîne une perte financière pour la Chambre en ne s'acquittant pas d'une obligation. La Chambre est exposée au risque de crédit en ce qui concerne les créances et les avances mentionnées dans les notes 7 et 8, qui sont dues principalement par des ministères, des agences et des sociétés d'État du gouvernement fédéral et par des parties externes. La direction estime que ces soldes ne présentent pas de risque de crédit significatif supérieur aux provisions pour créances douteuses qui ont été constituées.
- b) Le risque de liquidité est le risque que le Parlement éprouve des difficultés à honorer ses obligations liées à ses passifs financiers. La Chambre reçoit les autorisations parlementaires chaque année. La Chambre gère le risque de liquidité en veillant à ce que les dépenses annuelles totales ne dépassent pas ces autorisations, comme indiqué dans la note 3b).
- c) Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des prix du marché. Le risque de marché comprend trois types de risques : le risque de change, le risque de taux d'intérêt et l'autre risque de prix. Les instruments financiers de la Chambre ne sont pas soumis à un risque de marché significatif, car elle ne détient pas d'investissements, de dettes ou de devises étrangères.

Les risques financiers du Parlement et le processus de gestion de ces risques n'ont pas changé de manière significative par rapport à l'année précédente.

17. Informations comparatives

Certaines informations comparatives de 2022 ont été reclassées afin de respecter la présentation des états financiers adoptée pour l'exercice en cours. Ces changements n'affectent en rien la dette nette de l'année précédente.



Section 5 — Annexe

Budgets selon une comptabilité de caisse modifiée par rapport à la comptabilité d'exercice

(en milliers de dollars)

	2023	2022	Changement (\$)
Budget principal des dépenses	562 974	543 687	19 287
Budget supplémentaire des dépenses (B)	18 407	17 722	685
Total des autorisations approuvées par le Bureau	581 381	561 409	19 972
Rajustements en fin d'exercice pour les autorisations législatives utilisées	(7 910)	(13 825)	5 915
Autorisations disponibles à la Chambre (comptabilité de caisse modifiée)	573 471	547 584	25 887
Achats et amortissement des immobilisations corporelles	7 234	2 217	5 017
Charges payées d'avance	(2 728)	(3 557)	829
Transferts aux actifs en développement	(11 667)	(4 341)	(7 326)
Inventaires	(3 641)	991	(4 632)
Autres rajustements	(4 154)	(799)	(3 355)
Total des rajustements comptables	(14 956)	(5 489)	(9 467)
Budget total rajusté (comptabilité d'exercice)	558 515	542 095	16 420

Le budget est conforme à la note 12 des états financiers.